

Le 30 juin 2014



Le mot de la présidente

Jean-Tardieu : Un RPI qui marche !

En créant le "grand" RPI Jean-Tardieu il y a deux ans, la solidarité intercommunale a permis de préserver des écoles dans nos villages, alors qu'elles menaçaient toutes de disparaître. Malgré un gros coup dur cette année - la fermeture de l'école de Chapaize - notre jeune RPI, avec ses 4 classes, envisage la rentrée prochaine avec optimisme. Car si les effectifs de nos classes seront plus élevés que l'an passé, ils resteront très en deçà de ceux d'autres écoles du territoire.

Et l'on sait l'importance de ce facteur dans le suivi pédagogique des enfants. Les 4 classes continueront en outre de bénéficier d'un équipement, d'un accompagnement et d'un enseignement de qualité.

Par ailleurs, la rentrée 2014 verra plusieurs nouveautés :

Comme la loi le prévoit, la semaine scolaire s'étalera sur 5 jours avec cours le mercredi matin. Les activités périscolaires, elles aussi obligatoires, seront mises en place, en seconde partie d'après-midi (voir les détails ci-après). Il s'agira d'activités variées, adaptées à l'âge des enfants et encadrées par des animateurs compétents recrutés par le SIVOS.

Les nombreuses informations que vous trouverez dans cette seconde "Lettre d'information du SIVOS", portant sur l'organisation de la prochaine rentrée, le prouvent : notre RPI est à la fois bien structuré et bien vivant. Né de la mobilisation des communes et des parents, la fidélité et le soutien de ceux-ci constituent la première garantie de sa réussite et de son avenir... Plus que jamais.

Sommaire

Le mot de la présidente	1
Classes 2014-2015	1
Dérogation scolaire	1
Événements à venir	1
Nouveaux rythmes scolaires	2-3
Garderies périscolaires	3
Centre de Loisirs	3
Transports scolaires	4-5
Informations complémentaires	5

Événements à venir

- AG Cop'tine le 1^{er} juillet prochain
- Fête de fin d'année le 4 juillet prochain à Chissey-lès-Mâcon
- Déménagement de l'école de Chapaize le 9 juillet prochain

Avis aux bénévoles !

Nous avons besoin d'aide et de véhicules (camions notamment).

Merci de vous inscrire auprès du secrétariat du SIVOS !

- Puces de Bonnay le 28 septembre 2014 (Association des parents d'élèves)

Classes 2014-2015

La nouvelle répartition des classes sur le RPI a été établie par les enseignants et sera structurée de la façon suivante à compter de septembre 2014 :

- Ecole d'Ameugny :

- Toute Petite Section (TPS - 2 ans),
- Petite Section (PS - 3 ans) et
- Moyenne Section (MS - 4 ans),

- Ecole de Cortevaix :

- Grande Section (GS - 5 ans) et CP,

- Ecole de Bonnay :

- CE1 et CE2,

- Ecole de Chissey-lès-Mâcon :

- CM1 et CM2.

Dérogation scolaire

Toute demande de dérogation relative à la scolarisation d'un enfant dans une école publique hors RPI doit être adressée au SIVOS, seul organe compétent en la matière par délégation des maires.

Des formulaires de demande sont disponibles au secrétariat du SIVOS ainsi qu'en mairie.

Il convient de préciser que les modalités d'autorisation de ce type de dérogation sont encadrées par la loi (article L212-8 du Code de l'Éducation).

Dans le cas d'une scolarisation en école privée, seule une information préalable du SIVOS est demandée ; les frais afférents à cette démarche personnelle incombant aux parents.

Nouveaux rythmes scolaires 2014-2015

La réforme des nouveaux rythmes scolaires décidée par l'Etat est obligatoire dans toutes les écoles publiques à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Aussi, l'ensemble des décisions du SIVOS relatives à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) convergent toutes vers la seule ambition de répondre aux objectifs de la réforme :

- Mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants,
- Favoriser la réussite scolaire et éducative de tous à l'école primaire, suite aux résultats d'évaluations nationales inquiétants,
- Meilleure répartition des heures de classe sur la semaine,
- Séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande,
- Epanouissement des enfants/jeunes sur tous leurs temps de vie : scolaire, périscolaire, extrascolaire,
- Egalité des chances dans l'accès aux activités de découvertes, sportives, artistiques et socioculturelles,
- Accès à l'autonomie et à l'engagement citoyen.

Le SIVOS a une volonté forte de mise en place d'actions cohérentes et coordonnées au service de l'épanouissement et de la réussite scolaire de chaque enfant. Son souhait est de mettre en œuvre un projet éducatif à l'attention des familles et des enfants, construit avec les enseignants, les élus locaux et les intervenants extérieurs, afin d'aboutir à une éducation partagée.

Ainsi, les aménagements des nouveaux rythmes scolaires prévus pour la prochaine rentrée scolaire et adoptés par le Conseil d'École du 5 juin 2014 et par le SIVOS le 27 mai 2014 sont les suivants :

- Matinée d'enseignement supplémentaire : le Mercredi avec des horaires de classe identiques à ceux des autres matinées afin de ne pas perturber les enfants. La cohérence territoriale avec les RPI voisins a été recherchée et permet l'accès au centre de loisirs de St-Gengoux-le-National le mercredi après-midi aux enfants du RPI.

De plus, la matinée du samedi aurait été en inadéquation avec les rythmes des collégiens et lycéens et tend à poser problème au niveau des gardes alternées des enfants lorsque les parents sont séparés.

- Pour la maternelle d'Ameugny : réduction du temps d'enseignement de 45 min. / jour : sieste allongée permise pour les enfants qui en éprouveraient le besoin + Temps d'Activités Périscolaires (TAP) (lecture, etc...) organisés par les ATSEM.
- Pour les 3 autres écoles (Bonnay, Chissey et Cortevaix) :
 - Réduction du temps d'enseignement de 1h30 - 2 fois / semaine avec organisation des TAP de 15h10 à 16h40. Décision d'opter pour les mêmes jours de la semaine pour toutes les écoles : les mardis et jeudis. Ainsi, les enfants ne seront pas perturbés lorsqu'ils changeront de classe.
 - Choix d'organiser 2 activités différentes par semaine dans chaque école ; les activités devant être adaptées aux âges des enfants. Le SIVOS privilégiera une activité calme et une plus dynamique sur la même semaine pour ne pas fatiguer les enfants.
 - Organisation des TAP par période, soit 5 périodes d'environ 7 semaines - entre chaque vacances scolaires.
- Les thématiques d'activités proposées n'ont pas vocation à s'inscrire dans le prolongement du temps d'enseignement et devront obligatoirement être ludiques et récréatives en maintenant l'objectif éducatif. Ainsi, les intervenants devront proposer un projet pédagogique évolutif sur toute la période, sur la base d'un processus construit avec finalité (exemple pour 1 activité marionnettes : construction des marionnettes, initiation à la manipulation et élaboration d'une petite représentation interne...)
- Afin d'assurer la sécurité des enfants et le bon déroulement des activités, tout intervenant TAP sera assisté par un membre du personnel SIVOS compétent.
- Les enseignants organiseront les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) obligatoires par petits groupes d'élèves durant les TAP. Il est envisagé de les construire sur la même durée que les périodes TAP afin que les élèves ne se sentent pas « pénalisés » et considèrent les APC comme une activité alternative au TAP.



La participation des enfants aux TAP n'est pas obligatoire et nécessitera une pré-inscription. Elle relève du choix des parents. Tout enfant inscrit à une activité devra cependant participer à toutes les séances au cours d'une même période. Dans le cas où les parents ne souhaiteraient pas inscrire leur enfant, ceux-ci seront dans l'obligation de récupérer à son école à l'heure de fin de la classe.

IMPORTANT

Accès au TAP à tous les élèves scolarisés sur le RPI (pas de nombre de places limitées).

Les TAP seront gratuits !

En résumé :

Ecole AMEUGNY	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
Lundi	8h55 - 11h55		13h25 - 15h40	15h40 - 16h25
Mardi	8h55 - 11h55		13h25 - 15h40	15h40 - 16h25
Mercredi	8h55 - 11h55		—	—
Jeudi	8h55 - 11h55		13h25 - 15h40	15h40 - 16h25
Vendredi	8h55 - 11h55		13h25 - 15h40	15h40 - 16h25

Ecoles BONNAY CHISSEY	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
Lundi	9h00 - 12h00		13h40 - 16h40	—
Mardi	9h00 - 12h00		13h40 - 15h10	15h10 - 16h40 Activité A
Mercredi	9h00 - 12h00		—	—
Jeudi	9h00 - 12h00		13h40 - 15h10	15h10 - 16h40 Activité B
Vendredi	9h00 - 12h00		13h40 - 16h40	—

Ecole CORTEVAIX	Temps d'enseignement	Pause méridienne	Temps d'enseignement	Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
Lundi	8h54 - 11h54		13h47 - 16h47	—
Mardi	8h54 - 11h54		13h47 - 15h17	15h17 - 16h47 Activité A
Mercredi	8h54 - 11h54		—	—
Jeudi	8h54 - 11h54		13h47 - 15h17	15h17 - 16h47 Activité B
Vendredi	8h54 - 11h54		13h47 - 16h47	—

Durant les TAP, les enfants resteront dans l'enceinte de leur école respective ou dans leur environnement proche (terrain de sport, salle communale, etc...). Les recherches d'intervenants se poursuivent et de nombreuses activités sont déjà en cours de validation par le SIVOS, telles que Sport & relaxation, Gestes & rythmes, Eveil musical, Chant choral, Théâtre d'ombres, Poterie & Contes, Poney, Bois et toupies, etc... La liste des activités proposées par période sera communiquée aux parents d'élèves dès la rentrée scolaire pour inscrire leur(s) enfant(s).

Garderies périscolaires

A la rentrée 2014, 2 garderies périscolaires seront ouvertes à tous les enfants scolarisés sur le RPI :

- Salle d'évolution de l'école d'AMEUGNY,
- Salle d'évolution de l'école de CORTEVAIX :

Les enfants utiliseront le bus de ramassage scolaire pour rejoindre leur école ou pour s'y rendre après la classe.

Horaires :

- Uniquement en période scolaire,
- lundi, mardi, jeudi, vendredi : le matin à partir de 7h30 - le soir jusqu'à 18h30,
- mercredi : le matin à partir de 7h30.

Tarif :

- 2,00 € / heure, payable par demi-heure entamée.

Des jeux seront proposés aux enfants ; les plus grands pourront faire leurs devoirs sans soutien scolaire.

Un goûter devra être prévu pour le soir.

Les garderies périscolaires ne fonctionneront pas durant les TAP ; seulement après la fin des cours ou des TAP. Elles ne seront pas ouvertes le mercredi après-midi.



MERCREDI

Le Centre de loisirs de St-Gengoux-le-National sera ouvert le mercredi après-midi et pourra accueillir les enfants du RPI, sous réserve d'inscription.

Une navette spéciale récupérera les enfants à Ameugny qui les transportera jusqu'au centre de loisirs où un service de cantine sera prévu (Cf. horaires de bus du mercredi en page 5).

Seuls les enfants inscrits aux activités du centre de loisirs l'après-midi pourront manger à la cantine.



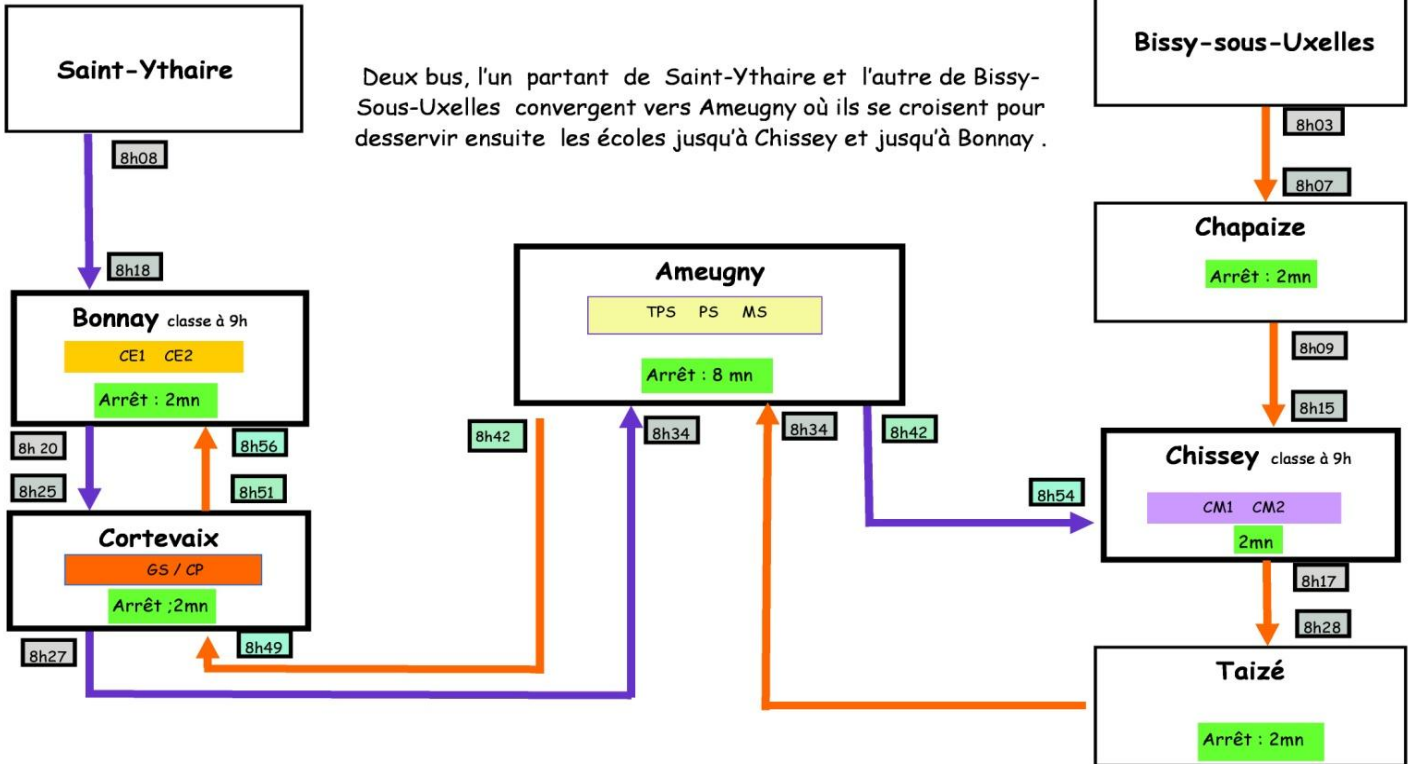
Transports scolaires

Le système de bus et de points d'attente et de transfert élaboré l'année dernière est maintenu avec quelques aménagements horaires. Il permettra de transporter les élèves de leur commune de résidence à leur école, en prenant soin de limiter les durées de trajets des plus petits.

SIVOS JEAN-TARDIEU

HORAIRES DES BUS du MATIN

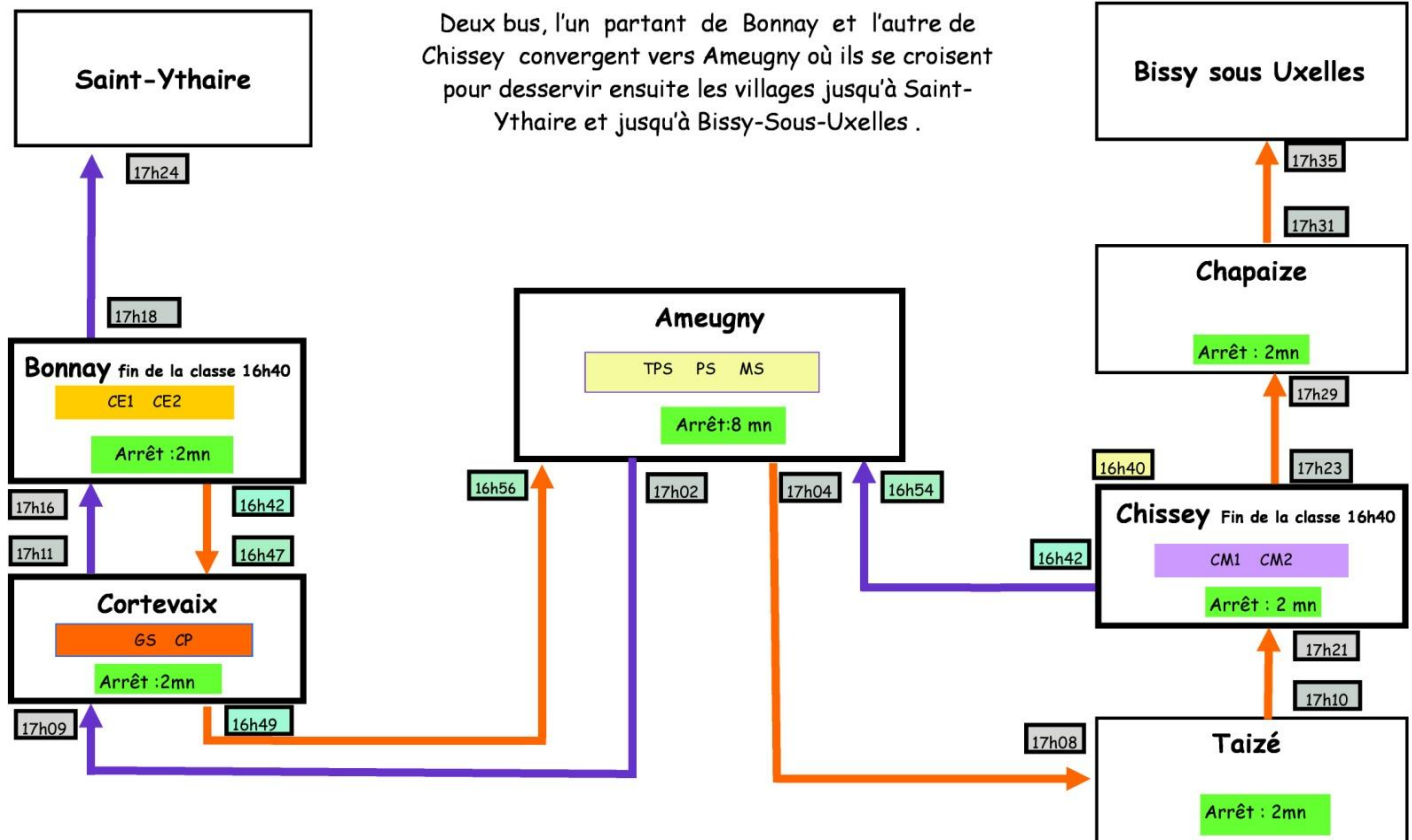
Année scolaire 2014 /2015



SIVOS JEAN-TARDIEU

HORAIRE DES BUS du SOIR

Année scolaire 2014 /2015



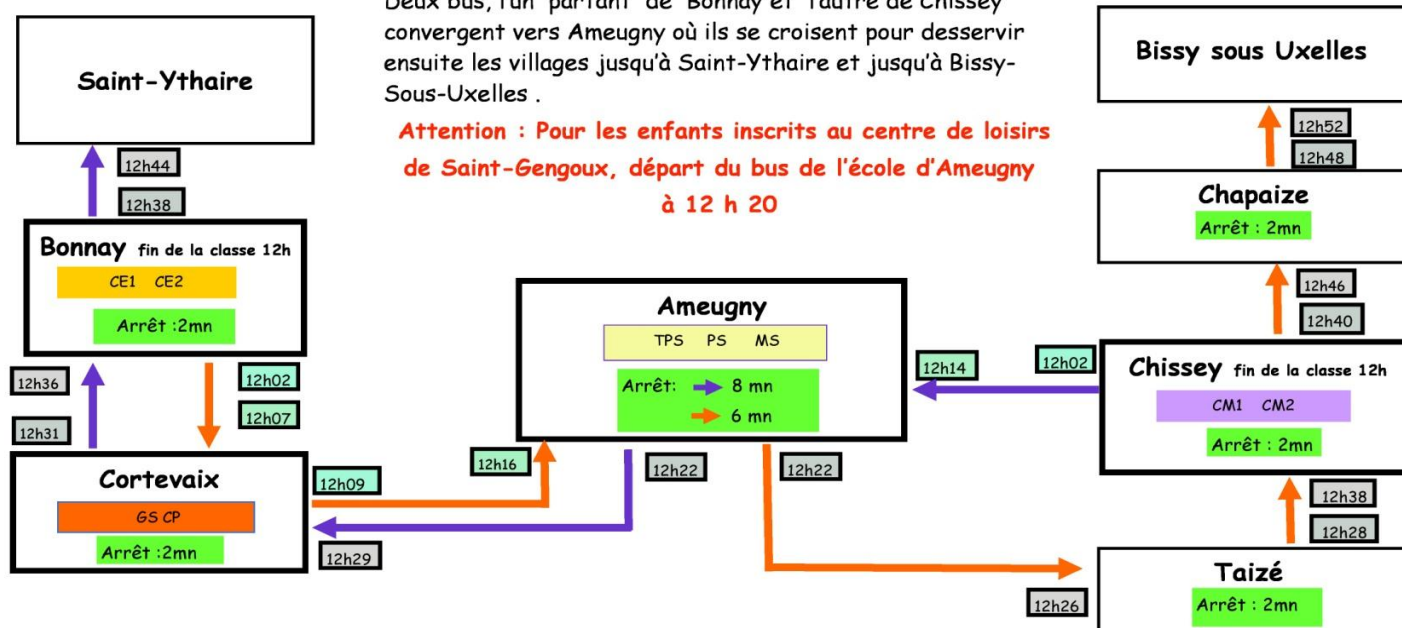
SIVOS JEAN-TARDIEU

HORAIRE DES BUS du mercredi midi

Année scolaire 2014 /2015

Deux bus, l'un partant de Bonnay et l'autre de Chissey convergent vers Ameugny où ils se croisent pour desservir ensuite les villages jusqu'à Saint-Ythaire et jusqu'à Bissy-Sous-Uxelles.

Attention : Pour les enfants inscrits au centre de loisirs de Saint-Gengoux, départ du bus de l'école d'Ameugny à 12 h 20



Informations complémentaires pour la rentrée 2014-2015



Les informations complémentaires relatives à la rentrée scolaire seront disponibles au secrétariat du SIVOS et affichées en mairie au plus tard la semaine précédant la date effective de la rentrée.

Les inscriptions en garderie périscolaire se feront à partir de ce moment-là.

En ce qui concerne la restauration scolaire, 3 points "cantine" seront ouverts sur le RPI :

- Cantine d'Ameugny, pour les enfants scolarisés à l'école d'Ameugny,
- Cantine de Bonnay, pour les enfants scolarisés aux écoles de Bonnay et de Cortevaix (Cf. navette bus ci-dessus),
- Cantine de Chissey-lès-Mâcon, pour les enfants scolarisés à l'école de Chissey.

Des précisions quant au mode de restauration scolaire seront communiquées aux parents d'élèves ultérieurement dans l'attente de la tenue de l'Assemblée Générale de Cop'tine et des décisions du SIVOS.

Nous sommes à votre écoute !

N'hésitez pas à nous contacter.

Rédaction : Stéphanie DUCHET, Jean-Guy LEBEAU, Annie LEGUET, Gaëlle PROVENSAL-RAOUX,